

# Identification des enfants atteints d'handicap de la naissance à 21 ans

L'État du Maryland, comme l'exige la Loi sur l'éducation des personnes handicapées (IDEA), s'efforce de manière affirmative de **repérer, d'identifier et d'évaluer tous les enfants atteint d'handicap et ce, sans frais pour les familles.**

Le processus de repérage, d'identification et d'évaluation des nourrissons et des tout-petits de la naissance à 3 ans est de la responsabilité du Programme pour nourrissons et tout-petits de chaque juridiction du Maryland. Les nourrissons et tout-petits atteints de retard ou d'handicap peuvent bénéficier de **services d'intervention précoce.** Ces services ont pour but d'améliorer le potentiel de croissance d'un enfant et son développement ainsi que de renforcer la capacité des familles à répondre aux besoins spécifiques de leurs enfants.

Le processus de repérage, d'identification et d'évaluation des enfants de 3 à 21 ans est de la responsabilité du système scolaire de chaque juridiction du Maryland. Les enfants de cette tranche d'âge présentant un handicap peuvent bénéficier d'une **éducation spécialisée** et des services connexes (par exemple, l'orthophonie, la physiothérapie, l'ergothérapie).

**Appelez-nous** pour toute information supplémentaire sur les services d'intervention précoce et d'éducation spécialisée au Maryland :  
**1-800-535-0182**

## Services de soutien familiaux destinés aux familles d'enfants avec handicap de la naissance à 21 ans

Le Maryland a des coordinateurs de services de soutien familiaux dans chaque juridiction pour aider les familles d'enfants avec handicap de la naissance à 21 ans. Un annuaire des services de soutien familiaux se trouve sur le web à [www.mdecgateway.org](http://www.mdecgateway.org). Pour toute assistance ou informations supplémentaires sur l'identification des enfants avec handicap, appelez-nous.

### Maryland State Department of Education

Division of Special Education/  
Early Intervention Services  
Family Services and Interagency Branch  
Baltimore, Maryland 21201  
Appel gratuit 1-800-535-0182  
Télécopie 410-333-8165

#### Nancy S. Grasmick

Surintendant des écoles de l'État

#### James H. DeGraffenreidt, Jr.

Président, Direction de l'enseignement de l'État

#### Carol Ann Heath

Surintendant adjoint de l'État  
Division de l'éducation spécialisée /des services d'intervention précoce

Martin O'Malley, Gouverneur



07/09

Le Département de l'éducation de l'État du Maryland ne pratique aucune discrimination en fonction de l'âge, la couleur, l'handicap, le sexe, la situation de famille, l'origine ethnique ou nationale, la race, la religion, l'orientation sexuelle en ce qui concerne l'emploi et l'accès aux programmes. Pour tout renseignement relatif à la politique de l'État, veuillez contacter la Direction générale du respect de l'égalité et de la mise en conformité au 410-767-0246 (Messagerie vocale), 410-333-2226 (Télécopie) ou 410-333-6442 (TDD). Cette publication a été élaborée et produite par le Département de l'éducation de l'État du Maryland, Division de l'enseignement spécialisé/des services d'intervention précoce avec des fonds provenant de la subvention no H027A080035A, IDEA, Section B du Département de l'éducation des États-Unis, Bureau de l'enseignement spécialisé et des services de réhabilitation. Les opinions exprimées ici ne reflètent pas nécessairement les vues du Département de l'éducation des États-Unis ou de tout autre organisme fédéral et ne doivent pas être considérés comme tel. Les informations sont libres de droits. Les lecteurs sont encouragés à copier et partager les informations contenues, il leur est toutefois demandé de bien vouloir en mentionner leur provenance, à savoir Département de l'éducation de l'État du Maryland, Division de l'éducation spécialisée/des services d'intervention précoce. Conformément à la loi sur les américains ayant des handicaps (ADA), ce document est disponible sur demande dans d'autres formats. Contactez la section inter-agences et des services familiaux au 410-767-0858 (Messagerie téléphonique), 410-333-1571 (Télécopie).

**Êtes-vous préoccupé par la façon dont votre enfant Voit, entend, se déplace, joue, parle, apprend ou se comporte ?**



- Savez-vous que votre enfant de sa **naissance à 21 ans** peut bénéficier d'un **dépistage** et d'une **évaluation** si vous avez l'impression que votre enfant est atteint d'un handicap ou d'un retard ?

**Appelez-nous !**  
**1-800-535-0182**



DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION DE L'ÉTAT DU MARYLAND  
Division de l'éducation spécialisée/des services d'intervention précoce

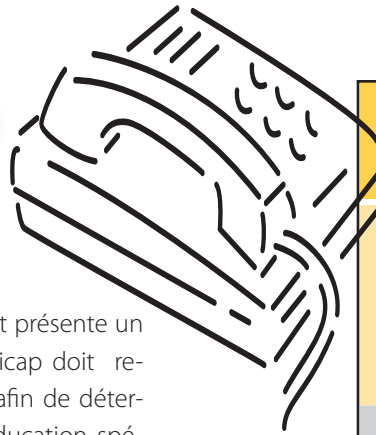
## Recommandation d'un enfant pour dépistage et évaluation

Toute personne qui estime qu'un enfant présente un retard de développement ou un handicap doit recommander cet enfant à qui de droit afin de déterminer si celui-ci peut bénéficier de l'éducation spécialisée ou de l'intervention précoce et des services connexes (par exemple, l'orthophonie, la physiothérapie ou l'ergothérapie).

Tout enfant habitant actuellement au Maryland peut être recommandé pour un dépistage et une évaluation, et ce indépendamment du fait que l'enfant fréquente une école publique ou privée, est enseigné à domicile, est sans abri, est un migrant ou un pupille de l'État. Même les enfants qui obtiennent la moyenne ou sont admis en classe supérieure peuvent bénéficier de ces services.

## Si vous pensez qu'un enfant est atteint d'un retard ou d'un handicap, appelez-nous !

Appelez le numéro de consultation correspondant à l'âge de l'enfant et à la juridiction dans laquelle il vit. (Les numéros de consultation sont listés sur la page ci-contre.) Si vous souhaitez obtenir de l'aide ou plus d'informations, contactez la Division de l'éducation spécialisée/des services d'intervention précoce du Département de l'éducation de l'État du Maryland au 1-800-535-0182 (appel gratuit).



## Numéros de consultation locale du Maryland

Juridiction locale	De la naissance à 3 ans Programme pour nourrissons et tout-petits du Maryland « Single Point of Entry »	De 3 à 21 ans Systèmes scolaires locaux du Maryland « Child Find »
Comté d'Allegany	301-689-0466	301-759-2082
Anne Arundel County	410-222-6911	410-766-6662
Baltimore City	410-396-1666	443-984-1011
Comté de Baltimore	410-887-2169	410-887-3017
Comté de Calvert	410-414-7034	410-535-7388
Comté de Caroline	410-479-3246	410-479-3246
Comté de Carroll	410-867-4437, poste : 277	410-751-3295 ou 410-751-3033
Comté de Cecil	410-996-5444	410-996-5444
Comté de Charles	301-609-6808	301-753-1745
Comté de Dorchester	410-221-1111, poste : 1023	410-221-1111, poste : 1023
Comté de Frederick	301-600-1612	301-644-5292 ou 301-644-5276
Comté de Garrett	301-334-1189	301-334-7655
Comté d'Harford	410-638-3823	410-638-4386 ou 410-638-4387
Comté d'Howard	410-313-7017	410-313-7046
Comté de Kent	410-778-7164	410-778-7164
Comté de Montgomery	240-777-3997	301-947-6050
Comté de Prince George	1-800-469-1865	301-808-2719 ou 301-817-3147
Comté de Queen Anne	410-758-0720 poste : 4456	410-758-2403 poste : 182
Comté de Somerset	410-623-2037	410-651-1616
Comté de St. Mary	301-475-4393	301-475-5511 poste : 213
Comté de Talbot	410-820-0319	410-820-8263
Comté de Washington	301-766-8217	301-766-2964
Comté de Wicomico	410-677-5250	410-677-5250
Comté de Worcester	410-632-5033	410-632-5033
Département de l'éducation de l'État du Maryland Division de l'éducation spécialisée/des services d'intervention précoce		1-800-535-0182 (appel gratuit)